

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 1<sup>er</sup> avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 22 mars 2021

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE

Absente excusée : néant

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Lancement de la procédure pour l'échange de terrain dans le cadre de l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce point supplémentaire

**Délibération 2021/12**

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**

Mme le Maire propose d'augmenter les taux de un demi-point par rapport à l'année 2020, soit pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti) 8.48 % + le taux du département à 23.46% = 31.94%

Taxe foncière (non bâti) 50.66 %

CFE 11.88 % (plafond maximum autorisé)

Le produit attendu est de 24436 € pour ces 3 taxes

Le Conseil municipal vote ces nouveaux taux par 7 voix pour

**Délibération 2021/13**

**Vote du budget primitif 2021**

Mme le Maire présente le budget 2021 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement : 183 106.01 €

Recettes de fonctionnement : 120 122.00 €

Report en 002 62 984.01 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 183 106.01 € en équilibre

Dépenses d'investissement : 101 130.00 €

Recettes d'investissement : 111 774.74 €

Repart en 001 (négatif) 5 144.74 €

Restes à réaliser sur 2020 5 500

Soit un total pour la section d'investissement de 111 774.74 € en équilibre

Le total du budget s'élevant à 294 880.75 €

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2021 à l'unanimité.

**Délibération 2021/14**

**Etude des devis pour parkings :**

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise Ganil pour 15767€40 HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ce devis à l'unanimité.

**Délibération 2021/15**

**Adressage : choix des noms de rues et choix du fournisseur :**

Le Conseil municipal débat sur les noms des rues dans le cadre de l'adressage.

L'ensemble des noms sont validé sans changement.

Madame le Maire présente trois devis pour la fourniture des plaques de noms de rue et des plaques de numéros :

Ent Sedi – Ent Signaux Giraud et Ent Boissor

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise Signaud Giraud à l'unanimité.

**Délibération 2021/16**

**Echange de terrain pour le cimetière : lancement de la procédure :**

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer les démarches auprès d'un commissaire enquêteur pour réaliser une enquête publique et d'un géomètre pour le métrage, dans le cadre de l'échange de terrain pour l'agrandissement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité la procédure et charge Madame le Maire de procéder au choix du commissaire enquêteur et du géomètre et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'exécution.

**Questions diverses**

- Mr et Mme Bruno demandent s'il est possible d'ajouter un éclairage public au niveau de leur domicile. Le Conseil municipal répond que pour des raisons écologiques et économiques la tendance n'est pas à l'ajout d'éclairage. Cette décision est encouragée par la classification du village au sein du triangle noir du Quercy.
- Mr et Mme Cary ont fait une demande auprès de Madame le Maire afin d'exploiter la grotte de la Peyrade pour la production de champignons. Le Conseil municipal propose la gratuité des loyers la première année compte tenu des frais engagés par les exploitants pour l'aménagement du site (porte, lumière, passerelle...) Le montant du loyer mensuel sera délibéré lors d'un prochain conseil : il pourrait être porté à 150€/mois avec un bail de 9 années.
- Mr Jean-Louis Delpech est proposé par la commune de Lentillac comme délégué au PETR Grand Quercy

**L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, la séance est levée à 00h00**

**Le Maire, Françoise LAPERGUE**

